CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E40842** **VALABLE JUSQU'AU** **21/01/2027**

ÉDITÉ LE 10/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1975

Forme juridique : SAS

Capital : 45 750

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CRETEIL B 304864093 304864093
Siret : 304 864 093 00030
Code NACE : 4120B
Numéro caisse de congés payés : 2100145-0
Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 000000143851556

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 000000143851556

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : ENTREPRISE DE CONSTRUCTION PORTIER

Sigle : ECP
22 RUE PIERRE GRANGE
ZI DE LA POINTE SECONDAIRE
94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

Téléphone : 01 43 68 04 93 **Fax :** 01 43 68 33 44
Portable : 06 30 55 83 84
Responsabilité légale :
FERT INVESTISSEMENT (978 913 747) / FERT BERTRAND PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.ecp-sas.fr
E-mail : contact@ecp-sas.com

Effectif moyen : 27 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 7 497 759 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2112	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité confirmée)	22	18/01/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

10/03/2026 10:48

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.